

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102201

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - COMMUNES DE POUZAUGES ET DE SEVREMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L2121-4,
Vu le Code électoral et notamment son article L 273-10 ;

Monsieur Christophe PRIOU, Madame Véronique JOLY, Madame Christine BURCH-BOILEAU et Madame Catherine LUMINEAU ont fait part de leur souhait de démissionner du Conseil de communauté.

En vertu de l'article L2121-4 du CGCT, et de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, le régime d'élection des conseillers communautaires et, par conséquent, le régime applicable à leur remplacement a été modifié.

Aussi, dans les communes de plus de 1 000 habitants, comme c'est le cas pour Pouzauges, le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

En vertu de la procédure :

- La Mairie de Pouzauges a indiqué que le remplaçant de Monsieur Christophe PRIOU, serait Monsieur Christian PELLETIER.
- La Mairie de Sèvremont a indiqué que les remplaçantes successivement de Madame Véronique JOLY, Madame Christine BURCH-BOILEAU et Madame Catherine LUMINEAU seraient Anaïs BLOUIN, Adeline YAVI NURDIN, et Nathalie DUBIN. Madame Nathalie BUBIN a, par courrier du 04 octobre 2022, fait part de son refus de siéger à la Communauté de communes.

CCPP-2022-

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'installation de Monsieur Christian PELLETIER, Madame Anaïs BLOUIN, Madame Adeline YAVI NURDIN en tant que conseillers communautaires, en remplacement de Monsieur Christophe PRIOU, Madame Véronique JOLY, Madame Christine BURCH-BOILEAU, démissionnaires.
- PREND ACTE que le tableau du conseil communautaire est modifié en conséquence.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Bérange SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérange Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102202

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAËYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : ACCES A LA CULTURE ET AU TOURISME : MISE A JOUR DES COMMISSIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Par délibération n°CC02072015 du 02 juillet 2020, Conseil de Communauté a créé cinq commissions et la désignation de ses membres dans celles-ci et les groupes de travail qui y sont associés.

Ces commissions sont les suivantes :

- ✓ Aménagement du Territoire
- ✓ Solidarités
- ✓ Transitions
- ✓ Accès à la Culture et au Tourisme
- ✓ Communication

Il est proposé au conseil communautaire de modifier la commission « Accès à la Culture et au Tourisme » en la formalisant en deux commissions distinctes :

- Commission « Accès à la Culture »
- Commission « Tourisme »

Les conseillers communautaires positionnés dans la commission « Accès à la Culture et au Tourisme » seront invités à se positionner dans une seule commission thématique, ainsi que d'autres conseillers communautaires intéressés.

Les groupes de travail, à l'intérieur de chaque commission et comme cela avait été indiqué en 2020, sont quant à eux ouverts à l'ensemble des conseillers communautaires ainsi qu'aux conseillers municipaux, et à des tiers (citoyens, partenaires...) sans limite de nombre de représentation.

CCPP-2022-

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

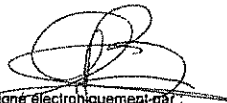
APPROUVE la modification de la commission « Accès à la Culture et au Tourisme » telle que proposée, en deux commissions :

- Accès à la Culture
- Tourisme

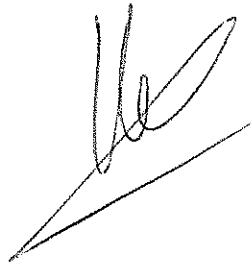
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Bérandère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102204

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 07/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : RÉPARTITION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : DÉTERMINATION DU MODE DE RÉPARTITION ET DU MONTANT DES REVERSEMENTS POUR L'ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération (CC05102203) du Conseil de communauté approuvant la contribution de la Communauté de Communes au FPIC pour un montant de 61 368 euros,

Madame la Présidente expose que suite à la notification, l'enveloppe globale du FPIC s'élève à 663 975 € pour l'année 2022. Le Conseil de communauté a précédemment approuvé la prise en charge du prélèvement des 61 368 € de FPIC sur la part bénéficiaire de la Communauté de communes et non sur la part des communes membres.

De plus, pour l'année 2022, après proposition du groupe de travail sur le pacte financier et fiscal et du Bureau Communautaire, il est proposé d'affecter l'enveloppe du versement du FPIC entre :

- la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour une somme de 61 368 euros, correspondant à la somme du prélèvement sur le FPIC
- et les 10 Communes, pour une somme de 602 607 euros, répartie entre chaque commune proportionnellement aux montants versés à chacune en 2021

Le tableau suivant récapitule les montants alloués à chaque commune et à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges :

COMMUNES	Clé FPIC Dérogatoire
CHAVAGNES LES REDOUX	30 748 €
LA MEILLERAIE TILLAY	29 213 €
LE BOUPERE	91 410 €
TALLUD SAINTE GEMME	17 756 €

CCPP-2022-

MONSIREIGNE	36 031 €
MONTOURNAIS	57 963 €
POUZAUGES	113 400 €
REAUMUR	28 516 €
SAINT MESMIN	54 808 €
SEVREMONT	142 762 €
TOTAL COMMUNES	602 607 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	61 368 €
TOTAL GENERAL	663 975 €

Madame la Présidente présente les modalités d'adoption de cette proposition de répartition dérogatoire libre du FPIC.

La répartition dérogatoire libre peut s'appliquer soit par délibération à l'unanimité des membres du Conseil de Communauté, soit par délibération à la majorité des deux tiers du Conseil de Communauté avec approbation de l'ensemble des Conseils Municipaux dans un délai de deux mois suivant la décision du Conseil de Communauté. A défaut de délibération dans les deux mois par les Conseils Municipaux, ils sont réputés avoir approuvé la répartition votée en Conseil de Communauté.

Si cette répartition dérogatoire libre n'est pas adoptée selon les deux cas proposés, ce sera alors la répartition de droit commun qui s'appliquera pour l'ensemble du bloc communal et intercommunal.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

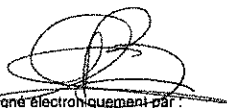
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ADOpte le mode de répartition dérogatoire libre au titre du FPIC 2022.**
- **APPROUVE la répartition de la totalité de la somme aux 10 Communes et à la Communauté de Communes, soit 663 975,00 €, ainsi que les montants alloués selon le tableau indiqué dans la présente délibération.**
- **CHARGE Madame la Présidente de notifier les montants du FPIC pour l'année 2022 auprès de la Préfecture de la Vendée**

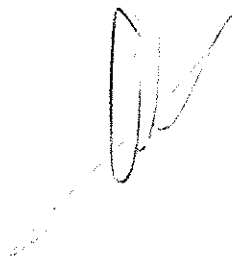
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 07/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

la secrétaire de séance,
Michelle DEVANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102205

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérandère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : REGIE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AVIS A LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SOLLICITEE PAR LE REGISSEUR PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente expose que dans le cadre de plusieurs changements de régisseurs, au cours de l'année 2022, et pour faire suite à un arrêté des comptes produit en date du 30 juin 2022 (date de changement du prestataire en charge de la gestion du site), le comptable public a notifié au régisseur la constatation d'un déficit de caisse de 114,12 euros via le procès-verbal de vérification du 6 mai 2022 (document transmis à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges par courrier du 27 juillet 2022). Le régisseur principal de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pouzauges a sollicité la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée, au sujet d'une remise gracieuse, sur le déficit constaté dans les opérations de régie (114,12 euros).

En effet, après travail de vérification des écritures de régie produites au cours des années 2021 et 2022, plusieurs écarts ont été constatés entre les écritures enregistrées par la Communauté de Communes, et les versements effectués par les régisseurs s'étant succédé depuis le début de l'année 2021. Ces changements successifs de régisseurs, les prélèvements sur cautions, et les modalités de recouvrement des consommations d'eau et de l'électricité, ayant complexifié le suivi des opérations de régie, l'arrêté des comptes n'a pas mis en évidence une quelconque responsabilité de l'actuel régisseur, ces écarts comptables ayant été rencontrés avant sa prise de fonction.

Aussi, dans le cadre de la procédure de constat de déficit sur une régie :

- La Communauté de Communes a émis un ordre de reversement d'un montant de 114,12 euros à l'attention du régisseur principal de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pouzauges (cet ordre de reversement a été émis le 8 août 2022 et transmis au régisseur principal de l'aire d'accueil des gens du voyage)

- En réponse à cet ordre de versement, le régisseur principal a, par courrier en date du 26 août 2022, sollicité une remise

CCPP-2022-

gracieuse du montant du déficit soit 114,12 euros, par courrier adressé au Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vendée.

- Un avis préalable de l'organe délibérant de la Collectivité est nécessaire à l'étude de cette demande par la DDFIP.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable sur la demande formulée par le régisseur principal de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pouzauges, à savoir la sollicitation de la remise gracieuse de 114,12 euros, correspondant au déficit de caisse constaté dans l'arrêté des comptes du 30 juin 2022.**
- **CHARGE Madame la Présidente de notifier cet avis à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée**
- **PRECISE, qu'en cas de remise gracieuse accordée par la Direction Départementale des Finances Publiques, la dépense soit inscrite au compte 6718.**

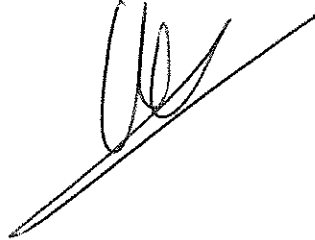
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

la secrétaire de séance,
Michelle DEVAYNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102206

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérandère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NJURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : AMORTISSEMENT DES BATIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS – CORRECTION DES AMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC28092113 du Conseil de Communauté du 28 septembre 2021,

Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n° 2012-05 du 18 octobre 2012,

Madame la Présidente expose que par délibération n° CC28092113 du 28 septembre 2021, le Conseil de Communauté avait fixé à 25 ans, la durée d'amortissement des bâtiments productifs de revenus. Pour rappel, pour les bâtiments, la réglementation comptable impose l'amortissement du bien, dans le cas où celui-ci est productif de revenus (impliquant également l'amortissement des subventions perçues pour la construction ou la rénovation du bien notamment). Or, les bâtiments correspondant (notamment les maisons de santé, la gendarmerie, les bâtiments à vocation économique) n'étaient pas inventoriés sur des comptes amortissables jusqu'à présent.

Le travail de recensement des valeurs comptables des bâtiments identifiés comme productifs de revenus, et leurs subventions, a été finalisé. Les amortissements doivent débiter l'année suivant leur mise en service, la délibération du 28 septembre 2021, ne pouvant exonérer la Communauté de Communes d'une rétroactivité des amortissements sur exercices comptables antérieurs. Il conviendra donc de procéder à l'amortissements des biens, par effet rétroactif, par opération d'ordre dite non budgétaire en fonction des années de mise en service, jusqu'en 2021 inclus ; concrètement, la valeur des amortissements qui auraient dû être pratiqués sur les exercices antérieurs, sera débitée des excédents de fonctionnement capitalisés en section d'investissement (le compte 1068). Ces opérations rétroactives n'entraîneront aucune conséquence sur le plan budgétaire.

Pour cela, une décision de l'assemblée délibérante est nécessaire pour constater la « correction d'erreurs sur exercices

CCPP-2022-

antérieurs [...] par régularisation en situation nette » décrite dans l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n° 2012-05 du 18 octobre 2012, et donc approuver le prélèvement des amortissements non pratiqués sur le compte 1068.

Ces opérations concernent le budget principal et le budget immobilier d'entreprise ; les sommes à prélever sur les comptes 1068 s'élevaient à :

- 1 244 011,70 euros sur le budget principal (1 440 111,01 euros d'amortissements d'immobilisations – 196 099,31 euros d'amortissements de subventions)
- 766 738,78 euros sur le budget immobilier d'entreprise (943 667,90 euros d'amortissements d'immobilisations – 176 929,12 euros d'amortissements de subventions)

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :


- **APPROUVE** la régularisation des amortissements d'immobilisations et subventions en situation nette, pour les biens productifs de revenus, jusqu'à 2021 inclus, par prélèvement sur le compte 1068.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces régularisations auprès du Comptable Public.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

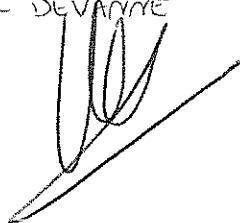
Certifié exécutoire,

compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

la secrétaire de séance,
Michelle DEVANNÉ



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102207

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.


OBJET : VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente expose qu'afin de concourir à l'équilibre financier du C.I.A.S. du Pays de Pouzauges, le versement de subventions d'équilibre à l'établissement est nécessaire. Jusqu'en 2021, ce versement de subvention intervenait en une fois, à l'occasion de la présentation du rapport d'orientations budgétaires N+1. L'utilisation d'une ligne de trésorerie par le C.I.A.S. permettait de couvrir les besoins financiers tout au long de l'année, en attente de la subvention d'équilibre de la Communauté de Communes.

Toutefois, pour 2022, la ligne de trésorerie n'ayant pas été renouvelée, par mesure d'économie, la situation de trésorerie du C.I.A.S. est davantage contrainte. A cela s'ajoutent les impacts de l'inflation sur les coûts d'énergie et d'alimentation au sein des Résidences Autonomie. La subvention d'équilibre inscrite au budget 2022, après décision modificative n°1 (juin 2022) s'élevait au prévisionnel à 154 109,98 euros ; compte tenu de l'impact de l'inflation, la décision modificative n°2 proposée au cours de cette même séance porte la subvention d'équilibre prévisionnelle à 245 300,98 euros. Le versement de la subvention au titre de 2022 sera réalisé par décision du Conseil de Communauté d'ici le 31 décembre.

Aussi, en attente du vote de la subvention d'équilibre définitive au C.I.A.S. pour l'année 2022, il est proposé de verser un acompte de 100 000 euros à l'établissement.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Publié le 
ID : 085-248500464-20221005-CC05102207-DE

CCPP-2022-

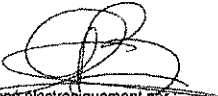
Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'un acompte de 100 000 euros sur la subvention d'équilibre 2022 auprès du C.I.A.S. du Pays de Pouzauges.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Béragère SOULARD


Signé électroniquement par :
Béragère Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVARNE



Envoyé en préfecture le 18/10/2022
 Reçu en préfecture le 18/10/2022
 Publié le **S E O**
 ID : 085-248500464-20221005-CC05102208-DE

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102208

DU PAYS DE POUZAUGES
Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérandère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
34	20	2031	0	Frais d'études	-60 000,00 €	
34	20	2051	0	Concessions et droits similaires, licences	60 000,00 €	
38	21	2121	5	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 000,00 €	
38	21	2132	5	Immeubles de rapport	5 000,00 €	
38	21	2138	5	Autres constructions	-5 000,00 €	
38	21	2183	5	Matériel de bureau et informatique	3 500,00 €	
47	21	2138	5	Autres constructions	-15 000,00 €	
47	21	21732	5	Immeubles de rapport	3 500,00 €	
50	20	2031	9	Frais d'études	-25 000,00 €	
53	20	2031	9	Frais d'études	30 450,00 €	
OF	27	275	1	Dépôts et cautionnements versés	665,00 €	
OF	020	020	0	Dépenses imprévues	-6 115,00 €	
				TOTAL	0,00 €	0,00 €

CCPP-2022-

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
65	6521	5	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	4 760,00 €	
65	6521	9	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	-170 000,00 €	
65	65737	6	Autres établissements publics locaux	91 191,00 €	
65	65737	4	Autres établissements publics locaux	99 958,00 €	
014	70619	8	Reversement sur redevance d'ordures ménagères	139 000,00 €	
014	739223	0	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	-18 632,00 €	
013	6419	0	Remboursement sur rémunérations du personnel		8 700,00 €
013	6459	0	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		3 600,00 €
70	70611	8	Redevance d'ordures ménagères		139 000,00 €
73	7318	0	Autres impôts locaux ou assimilés		3 527,00 €
73	73223	0	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales		-18 632,00 €
73	7362	3	Taxe de séjour		7 300,00 €
73	7382	0	Fraction de TVA		1 544,00 €
77	773	0	Mandats annulés sur exercices antérieurs		1 238,00 €
			TOTAL	146 277,00 €	146 277,00 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,

compte-tenu de la publication et de la transmission électronique en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


 Signé électroniquement par :
 Bérangère Soulard
 Date de signature : 18/10/2022
 Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

La secrétaire de séance,
 Michèle DEVANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102209

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

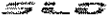
OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DSP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OF	040	28033	Frais d'insertion		1 850,00 €
OF	040	28153	Installations à caractère spécifique		170,00 €
OF	040	28156	Matériel spécifique d'exploitation		680,00 €
OF	021	021	Virement de la section de fonctionnement		-2 700,00 €
			TOTAL	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Publié le 
ID : 085-248500464-20221005-CC05102209-DE

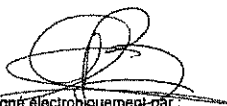
CCPP-2022-

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	65	6542	Créances éteintes	55,00 €	
	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	800,00 €	
	67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 570,00 €	
	023	023	Virement à la section d'investissement	-2 700,00 €	
	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	2 700,00 €	
	77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		4 425,00 €
			TOTAL	4 425,00 €	4 425,00 €

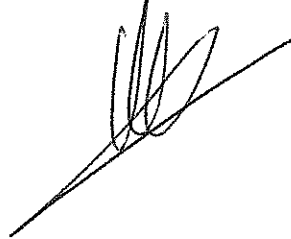
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102210

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	011	615221	Bâtiments publics	4 860,00 €	
	65	65888	Autres	50,00 €	
	67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	115,00 €	
	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-165,00 €	
	74	74758	Autres groupements		4 760,00 €
	77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		100,00 €
			TOTAL	4 860,00 €	4 860,00 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

la secrétaire de séance,
Michelle DEVANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102211

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE MANOIR DES SCIENCES DE REAUMUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications suivantes :

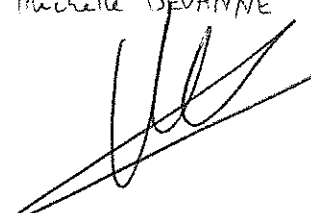
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	20	2031	Frais d'insertion	300,00 €	
	21	21738	Installations à caractère spécifique	-300,00 €	
			TOTAL	0,00 €	0,00 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVANNE


CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102212

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE LA BLAUDERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

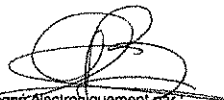
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	011	6015	Terrains à aménager	-170 000,00 €	
	75	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe		-170 000,00 €
			TOTAL	-170 000,00 €	-170 000,00 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102213

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 18/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.


OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OF	040	28132	Immeubles de rapport		48 100,00 €
OF	040	13912	Régions	-9 400,00 €	
OF	021	021	Virement de la section de fonctionnement		-57 500,00 €
			TOTAL	-9 400,00 €	-9 400,00 €

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Publié le 
ID : 085-248500464-20221005-CC05102213-DE

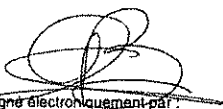
CCPP-2022-

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	023	023	Virement à la section d'investissement	-57 500,00 €	
	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	48 100,00 €	
	042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées		-9 400,00 €
			TOTAL	-9 400,00 €	-9 400,00 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 18/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102217

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 19/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérange SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

En 2015, la Ville de Talmont-Saint-Hilaire, en Vendée, s'est lancé un défi : celui de forger la citoyenneté de ses jeunes. Pour cela, elle a imaginé le projet « Passeport du Civisme ».

Depuis, ce passeport s'est déployé dans de nombreuses communes de France. Conçu comme un guide ludique et pédagogique, ce Passeport propose à tous les élèves de CM2 un parcours d'un minimum de 5 actions à réaliser, individuellement ou collectivement, tout au long de l'année scolaire.

La commune de Pouzauges s'est engagée en 2018. Depuis les communes de Sèvremont, Monsireigne, Réaumur et Tallud Sainte Gemme ont rejoint cette belle aventure citoyenne.

Dans son projet de territoire, la CCPP s'engage également dans des actions citoyennes.

Des projets comme le parcours Ecl'Or, le parcours de promotion à la santé sont menés dans les établissements scolaires.

Pour cette nouvelle année scolaire, la CCPP propose d'adhérer à l'Association des Maires pour le civisme, afin de traduire sa volonté d'accompagner l'éveil à la citoyenneté pour tout le territoire.

L'Association des Maires pour le Civisme » (AMC) a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des collectivités souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- 1) promouvoir le civisme en France,
- 2) contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- 3) mettre à disposition des collectivités différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- 4) constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de

CCPP-2022-

- concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
5) assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Dans ce cadre, l'association pourra fournir les services suivants :

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, ...

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après un vote à mains levées,

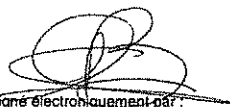
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Association des Maires pour le Civisme (AMC) au niveau de la Communauté de Communes
- **AUTORISE** le versement à l'AMC de la cotisation de 500 € euros au titre de l'année 2022 ;
- **DESIGNE** Céline REVEAU et Jean-Louis ROY comme représentants de la collectivité ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente et/ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

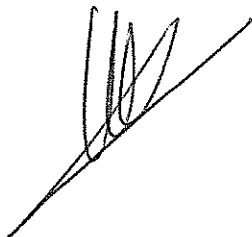
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 19/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVANNÉ



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102214B

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 20/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Madame Bérandère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.


OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	011	60611	Eau et assainissement	-1 069,00 €	
	011	60612	Energie - électricité	100 000,00 €	
	011	60621	Combustibles	-8 708,00 €	
	011	60631	Produits d'entretien	-4 000,00 €	
	011	6161	Multirisques	-398,00 €	
	011	6162	Assurance dommage-ouvrage construction	-4 700,00 €	
	011	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	-700,00 €	
	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-6 000,00 €	
	013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel		2 419,00 €
	013	6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance		1 300,00 €
	74	744	FCTVA		1 076,00 €
	74	74758	Autres groupements		99 958,00 €


Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 
ID : 085-248500464-20221005-CC05102214B-DE

			CCPP-2022-	
	77	7711	Débits et pénalités perçues	-30 328,00 €
			TOTAL	74 425,00 €
				74 425,00 €

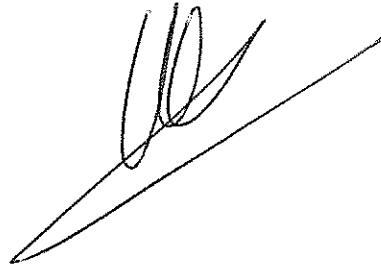
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 20/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Mireille DEVANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102218

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 21/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - VALIDATION DU PLAN D'ACTION ET SIGNATURE AVEC LA CAF DE LA VENDEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caisse d'allocations familiales (Caf).

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Au-delà d'un dispositif financier, la CTG constitue un levier à la définition, la mise en œuvre et à la valorisation des axes Solidarités de notre Projet de Territoire.

A l'initiative de la Caf, les Conventions Territoriales Globales ont remplacé les Contrats Enfance Jeunesse que chaque commune signait avec la Caf. Désormais il s'agit de réfléchir en termes de « bassin de vie ».

L'ancien dispositif de financement est remplacé par un nouveau (bonus territoire CTG) qui garantit, de manière pluriannuelle, un maintien des financements précédents versés dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse et en simplifie les modalités de calcul.

Cette nouvelle CTG 2022-2026 sera donc signée à l'échelle du territoire, après accord de chacune des 10 communes.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

SLO

ID : 085-248500464-20221005-CC05102218-DE

CCPP-2022-

Rappel des démarches :

1- Démarche politique de renouvellement de la CTG, entérinée lors du conseil de communauté du 28-09-2021 – CC28092119 avec la validation des axes et la méthodologie pour la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la CCPP :

- Axe 1 : Mettre en place une politique mobilité : Plan d'action mobilité en cours
- Axe 2 : Accompagner le parcours des familles en renforçant les services
- Axe 3 : Accompagner les parcours des publics fragilisés
- Axe 4 : Maintenir et développer l'accès aux droits et à l'information
- Axe 5 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour une qualité de vie

2- Validation des phases de travail pour étudier les différents champs d'objectifs de développement et de coordination des actions, entérinées lors du conseil du 23-11-2021 – CC23112109 avec passation d'un avenant.

Démarrage de la phase de diagnostic qui a permis de définir les besoins par des données statistiques et thématiques.

3 - En séance du 05-10-2022, présentation et validation du plan d'actions travaillé en groupe de réflexion, ateliers et commission Solidarités.

4- Navette dans chaque commune pour présenter le plan d'actions CTG et demander autorisation au conseil municipal de signer la CTG.

5- Rédaction des fiches actions qui se finalisera avec la Caf avant signature officielle de la Convention Territoriale Globale à la mi-décembre 2022 pour 4 années.

Le Conseil de Communauté est invité à délibérer sur le sur le projet de Convention Territoriale Globale et le plan d'action présentés.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

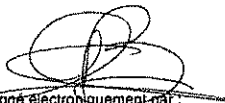
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention et le plan d'action joints à la présente délibération,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

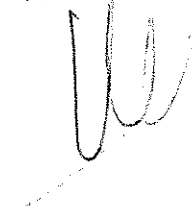
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102219

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 16/11/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT LOCAL CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES, SEXISTES ET SEXUELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Depuis juillet 2021, les services MSAP-FS et Jeunesse Prévention Parentalité travaillent autour du sujet des violences conjugales, sexistes et sexuelles.

Un groupe de travail composé d'élus et de partenaires extérieurs (Gendarmerie, Pompiers, MDSF, CDIFF) ont construit un "Parcours de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en Pays de Pouzauges". Des actions ont déjà été réalisées :

- o Soirées "Information/Formation" : 22/02 animée par l'association SOS Femme Vendée, le CDIFF, le Département, de la Gendarmerie
- o Flyer sur les numéros d'urgence et les ressources locales
- o Intervention auprès de tous les jeunes de 3^{ème} de Colosse aux Pieds d'Argile sur le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles

Pour aller plus loin :

Au vu de la mobilisation des acteurs et de l'importance du sujet, il sa embli pertinent de poursuivre en engageant le territoire dans la signature d'un **contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles** pour donner encore plus de sens au travail engagé, pour pérenniser les actions et pour les développer.

L'ensemble des partenaires qui interviennent auprès des victimes peuvent s'engagent collectivement par la signature et la mise en œuvre de ce contrat. L'idée recherchée par cet engagement est de permettre une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Le contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles a pour objectif de :

- o Favoriser un partage d'informations entre les forces de l'ordre, le parquet, les acteurs du champ sanitaire et social, ainsi que les élus locaux, afin de repérer le plus en amont possible les femmes victimes de violences ;

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

SLD

ID : 085-248500464-20221005-CC05102219-DE

CCPP-2022-

- Améliorer la prise en charge des victimes sur le territoire avec une coordination de tous les moyens existants dans le parcours de la victime ;
- Prévenir et agir sur des situations de violences dans leur globalité ;
- Permettre un suivi des situations et la reconnaissance du travail de chacun des partenaires.

Il sera signé entre le Procureur de la République, Le Département, La Préfecture, la CCPP, les communes et les partenaires à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Chaque commune devra donc être représentée.

Pour le suivi de ce contrat et de ses actions, chaque commune doit nommer un référent technique. Une formation est proposée les 22 et 28 novembre en direction des élus, des référents techniques, des partenaires et toutes autres personnes intéressées (CCAS, agents, ...)

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après un vote à mains levées,**

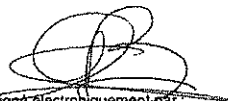
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la signature par la présidente d'un contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles sur le Pays de Pouzauges,
- **INVITE** chaque commune à nommer un référent technique et en informer la CCPP

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 16/11/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par
Bérangère Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVAYRE



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102220

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 19/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAËYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : REVERSEMENT DES AIDES RELATIVES AU PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),


Dans le cadre du dispositif PSE contractualisé avec l'Agence de l'eau et pour une durée de 5 ans, la Communauté de communes, porteuse du dispositif, va procéder à l'instruction à échéance de la première année du dispositif. Cette instruction va donner lieu au versement à chacune des 11 exploitations d'une somme correspondant aux résultats des indicateurs définis et reconnus au titre de paiements pour services environnementaux versés par l'agence de l'eau.

A titre indicatif :

- Enveloppe prévisionnelle retenue par l'AELB sur 5 ans : 800 000 €
- Budget prévisionnel estimé à ce jour par la CCPP : 740 000 €.

Ci-après les exploitation et montants pour l'année 2022 :

Exploitations	Année 2022
GAEC LES CABRIOLES	6 076,00 €
GAEC LES PUYS	16 907,00 €
EARL LE HAUT VIGNAUD	8 517,00 €
MORIN NICOLAS	11 238,00 €
GAEC GODET RETAILLEAU	28 998,00 €
EARL PRES DE SEVRE	13 643,00 €
GAEC LES MIMOSAS	7 473,00 €
JEAN-PHILIPPE COUTANT	13 508,00 €
MICKAEL PASQUIER	4 858,00 €
GAEC LA RENAISSANCE	13 786,00 €
GOURMAUD GUILLAUME	3 521,00 €
Total	128 525,00 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 
ID : 085-248500464-20221005-CC05102220-DE

CCPP-2022-

La Communauté de communes assure une fonction de « guichet » pour ce versement qu'elle perçoit de l'Agence de l'Eau avant reversement.

Afin que la communauté de communes puisse reverser cette somme chaque année et ce jusqu'au 31 décembre 2026 à chaque exploitation, il est nécessaire de délibérer en ce sens.

**Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,**

Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

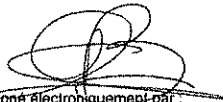
APPROUVE le reversement des aides perçues de l'agence de l'eau pour paiement de services environnementaux dans la limite des montant présentés et après instruction et figurant au tableau ci-dessus.

AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 19/10/2022

La Présidente, Béangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Béangère Soulard
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVAINE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102221

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 19/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Conformément aux articles L.2224-12-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer une redevance d'assainissement auprès des usagers du service d'assainissement. La redevance rémunère le service de collecte, transport et traitement des eaux usées de chaque usager raccordé au réseau public d'assainissement. Cette redevance est payable par chaque abonné du service public d'assainissement collectif de la commune.

Les tarifs sont soumis à la convergence qui a débuté au 1^{er} janvier 2020 pour atteindre un prix cible global commun à 1.97€/m³.

Pour rappel, cette redevance apparait sous deux lignes :

- Une part fixe d'abonnement,
- Une part variable proportionnelle au volume d'eau consommé et rejeté.

● **Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2023**

	Tarifs * en € H.T.
Part fixe (abonnement)	50,00 €/an (part fixe cible à atteindre au 1 ^{er} janvier 2024)
Part variable	(*) Pour chacune des communes à décliner (cf tableau ci-dessous)

Le cabinet GETUDES missionné pour l'étude de faisabilité et le comité de pilotage « Assainissement » ont travaillé sur une convergence tarifaire. Cette convergence est établie sur 4 ans soit jusqu'en décembre 2023. L'objectif étant d'atteindre un prix cible et unique qui permettra le passage sous une seule DSP au 1^{er} janvier 2024.

CCPP-2022-

Il est proposé au Conseil de communauté de délibérer sur le prix de l'assainissement au titre de l'année 2023 comme suit :

Communes - part fixe Abonnement	2022	2023
Sèvremont (dsp)	48,40 €	49,20€
Sèvremont (régie)	48,40 €	49,20 €
Chavagnes les Redoux	48,93 €	49,46 €
La Meilleraie-Tillay	56,61 €	53,31 €
Le Boupère	46,56 €	48,28 €
Montournais	50,00 €	50,00 €
Monsireigne	30,00 €	40,00 €
Pouzauges	38,58 €	44,29 €
Réaumur	60,00 €	55,00 €
Saint-Mesmin	43,85 €	46,92 €
Tallud Sainte Gemme	48,00 €	49,00 €

Communes – Part variable	2022	2023
Sèvremont (dsp)	1,33 €	1,37 €
Sèvremont (régie)	1,33 €	1,37 €
Chavagnes les Redoux	1,31 €	1,36 €
La Meilleraie-Tillay	1,73 €	1,57 €
Le Boupère	1,82 €	1,62 €
Montournais	1,41 €	1,41 €
Monsireigne	1,33 €	1,37 €
Pouzauges	1,33 €	1,37 €
Réaumur	1,47 €	1,44 €
Saint-Mesmin	1,66 €	1,54 €
Tallud Sainte Gemme	1,25 €	1,33 €

Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,

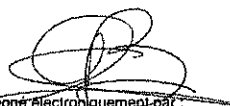
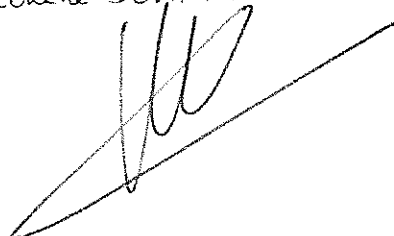
Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE la nouvelle tarification à compter du 1er janvier 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 19/10/2022

La Présidente, Béragère SOULARD

La secrétaire de séance,
Michelle DEVANNE



Signé électroniquement par :
Béragère Soulard
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102215

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN – CONVENTION-CADRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le programme national Petites Villes de Demain,

La Ville de Pouzauges et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges ont signé la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » (PVD) le 30 mars 2021.

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un dispositif contractuel créé par la loi ELAN et complété par la loi 3DS en 2022. Il s'adresse aux territoires engagés dans les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain. Il vise à mettre à disposition des collectivités un ensemble d'outils au service d'un projet de territoire pour améliorer leur attractivité et redynamiser leurs centres-villes.

La convention-cadre Petites Villes de Demain vaut nécessairement ORT ; pour cela elle doit comprendre au moins une action visant l'amélioration de l'habitat.

Le périmètre d'intervention de l'ORT comprend obligatoirement le centre-ville de la ville labellisée PVD, auquel peuvent être ajoutés d'autres secteurs contigus ou non, identifiés dans le projet de revitalisation et participant à la redynamisation du centre-bourg.

La convention-cadre comprend la convention en elle-même, qui doit obligatoirement être signée par la commune PVD, la Communauté de communes et l'Etat, auxquels s'ajoutent en général le Conseil départemental et le Conseil régional ; peuvent s'ajouter d'autres acteurs facultatifs (EPF, Banque des Territoires...).

Cinq orientations stratégiques y ont donc été définies comme suit :

- Orientation 1 - Habitat : Augmenter et diversifier l'offre de logements en centre-ville, notamment afin de répondre à des besoins spécifiques (séniors, jeunes actifs)
- Orientation 2 - Commerces et services : Dynamiser le tissu économique existant et favoriser l'implantation de

CCPP-2022-

- nouveaux porteurs de projets en centre-ville
- Orientation 3 – Cadre de vie, patrimoine et tourisme : Mettre en valeur les singularités de la Petite Cité de Caractère pour faire du centre-ville un lieu de destination pour les habitants et les visiteurs
 - Orientation 4 - Mobilités : Favoriser et sécuriser la pratique des mobilités douces et repenser la place de la voiture en centre-ville
 - Orientation 5 - Services à la population : Améliorer l'attractivité de la ville en proposant des services et des équipements de qualité et bien dimensionné

Celles-ci se déclinent en 36 actions figurant au plan d'action.

Le projet de convention ainsi que le plan d'actions qui y est annexé, est proposé pour validation au conseil communautaire.

Après avoir entendu l'exposé de Lionel Gazeau, Vice-président,
Après un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité,


APPROUVE le projet de convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ainsi que le plan d'actions qui y est annexé

AUTORISE la Présidente à signer la convention et toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Bérange SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérange Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

la secrétaire de séance,
Michelle DEVAMME



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102216B

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) SUR UN BATIMENT ECONOMIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L213-1 et suivants, R213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L211-2 qui énonce « la compétence d'un EPCI à fiscalité propre en matière de PLU emporte sa compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain (DPU) » ;

Vu l'article L213-3 du code de l'urbanisme qui permet au titulaire du droit de préemption de déléguer son droit à une collectivité locale y ayant vocation sachant que cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC14012001 du 14 janvier 2020 approuvant le PLUi,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en Mairie de Tallud Sainte Gemme sous le n° IA 08528722P0002, reçue le 23 août 2022, adressée par maître Johana MARECHAL, notaire à LA MOTHE ACHARD en vue de la cession moyennant le prix de 130 000 €, d'une propriété sise à TALLUD SAINT GEMME, cadastrées sections A Numéros 634, 635, 638, et E 708,709,718, lieudit la Vendrie, d'une superficie totale de 5868 m², appartenant à Madame MARCHAND Pascale, 85510 SIGOURNAIS.

Considérant que :

. La présente préemption a pour objet, la constitution d'une réserve foncière en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement des Zone d'activités Economiques :

✓ **pour organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques :**

. La stratégie en matière de développement économique et de foncier à caractère économique, validée par la Commission Aménagement et Economie Territoriale et confirmée :

- Dans Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui précise en page 16 que : « Le maillage artisanal local (zones artisanales locales) dont fait partie la zone d'activité de la Vendrie, « permet, en articulation avec le maillage mixte de l'écosystème vendéen, une irrigation favorisant les dynamiques entrepreneuriales de proximité et le début de parcours des TPE-TPI ».
- Dans la Document d'Objectifs et d'Orientations en page 81 du SCoT qui définit dans le maillage artisanal tertiaire, dont fait partie la zone d'activités économique de la Vendrie, des objectifs de développement en espaces d'activités destinés à organiser le maillage artisanal et tertiaire favorisant les dynamiques entrepreneuriales de proximité et le début de parcours des TPE-TPI –

. Le PLU intercommunal intègre l'ensemble des parcelles, objets de la présente Déclaration d'Intention d'Aliéner, à la zone UE correspondant aux parties urbanisées à vocation d'activités économiques.

. Le secteur 1AUE, mitoyen des parcelles faisant l'objet de la Déclaration d'intention d'Aliéner, est soumis à l'Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielle à vocation économique dont l'objectif est d'aménager l'ensemble de la Zone d'activité économique de la Vendrie en tenant compte des prescriptions de l'OAP :

- La trame viaire interne doit favoriser l'intégration dans ses aménagements de la structure paysagère constituée par la trame des haies, boisements et fossés lorsqu'ils existent, pour en faire des éléments de morphologie urbaine. Elle veille à préserver les éventuelles continuités écologiques qui pourraient avoir comme support ces haies et fossés.
- L'intégration paysagère des constructions reste un enjeu majeur sur l'aménagement de ces zones. L'aménagement doit composer au maximum avec le réseau de haies existant et prévoir, au besoin, de nouvelles plantations (écrans paysagers), pour répondre à cet objectif d'intégration au niveau des vues proches et lointaines. Les aménagements doivent au maximum suivre le terrain naturel et les voies internes aux opérations composer avec les courbes de niveau.
- Ces futures zones économiques doivent être pensées comme des lieux de vie, en mettant l'accent sur le bien-être de ces usagers (intégrer à la réflexion la question des lieux de rencontre, de pause, liaisons douces, zones de covoiturage, ambiance végétale ...).

✓ **Pour permettre le renouvellement urbain :**

. La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, compétente en matière de développement économique est engagée dans une démarche de gestion économe du foncier et souhaite maîtriser l'extension des zones urbanisées à caractère économique. Elle souhaite également que le projet d'aménagement de la Zone d'Activités de la Vendrie participe à la densification des secteurs UE et 1AUE. Forte de plusieurs références en matière de requalification de bâtiment et de zone économique (ZAE de l'EPAUD à SEVREMONT), Les élus maintiennent un niveau d'exigence important pour répondre aux enjeux de diminution de l'extension urbaine et du Zéro Artificialisation Net.

. La Zone d'Activité Economique de la Vendrie, particulièrement les parcelles objets de la présente Déclaration d'Intention d'Aliéner, participe de l'image du territoire intercommunal puisse que seule vitrine sur la départementale 949 Bis et l'axe Chantonay – La Chataigneraie. La maîtrise du foncier qui fait l'objet de la présente préemption permettra une approche globale du projet d'aménagement nécessaire pour répondre à l'intérêt générale en matière de préservation des espaces agricoles.

Après avoir entendu l'exposé,

CCPP-2022-

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DECIDE

Article 1 er : D'acquérir par voie de préemption un bien situé à LA VENDRIE, commune du TALLUD SAINTE GEMME, cadastrées sections B 634,635,638 et E 708,709, d'une superficie totale de 5 868 m², appartenant à madame MARCHAND Pascale.

Article 2 : De proposer à la propriétaire, Mme PASCALE MARCHAND d'acquérir ce bien au prix de 130 000 € HT. Conformément à l'article R.213-10 du Code de l'urbanisme, le vendeur dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente offre pour faire connaître sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception comportant l'une des modalités suivantes :

- a) Soit qu'il accepte le prix ou les nouvelles modalités proposés en application des articles R. 213-8 (c) ou R. 213-9 (b) ;
- b) Soit qu'il maintient le prix ou l'estimation figurant dans sa déclaration et accepte que le prix soit fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation ;
- c) Soit qu'il renonce à l'aliénation.

Article 3 : Que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : De notifier cette décision à Maître Johanna MARECHAL, Notaire souscripteur de la déclaration d'intention d'aliéner, à Madame PASCALE MARCHAND, propriétaire de l'immeuble sis La Vendrie à TALLUD SAINTE GEMME ainsi qu'à la SCI IVIET, acquéreur évincé.

Article 5 : D'imputer la totalité de la dépense résultant de cette acquisition par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges sur les crédits inscrits au budget 2022.

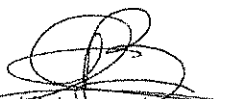
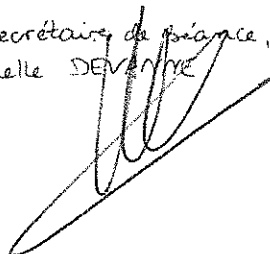
Article 6 : De charger Le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision, et de la transmettre au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 17/10/2022

La Présidente, Bérange SOULARD

La secrétaire de séance,
Michelle DEVENNE



Signé électroniquement par :
Bérange Soulard
Date de signature : 18/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102222

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 16/11/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DU BOUPERE - AVENANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la Commission de Délégation des Services Publics en date du 05 octobre 2022,

Le contrat d'assainissement de la commune du Boupère arrive à échéance le 31/12/2022. Le contrat a fait l'objet de 3 avenants pour l'intégration d'ouvrages et prestations complémentaires depuis 2011.

Le schéma de convergence des contrats de la Communauté de communes prévoit une convergence des contrats au 31/12/ 2023, soit un an de plus à prévoir pour la commune du Boupère. L'entreprise Véolia ne souhaitait pas prolonger le contrat dans les mêmes conditions.

Le cabinet Gétudes a étudié les possibilités de prolonger le contrat d'un an. Il en ressort de rattacher la commune du Boupère au contrat de la concession du service public de l'assainissement collectif de Chavagnes-les-Redoux, Saint Mesmin, Sèremont, Monsireigne, Réaumur, Tailud-Sainte-Gemme et Montournais, confié à Véolia, pour l'année 2023.

L'avantage de cette solution est un moindre impact en facial, c'est-à-dire environ 7,8% de la valeur initiale du contrat.

L'avenant n°1 de ce contrat pour l'intégration du PR de La Redonnière et la station d'épuration du Pont aux Chèvres représentait quant à lui 1,9% d'augmentation.

Le Code de la commande publique ne prévoit pas de justification particulière pour les avenants inférieurs à 10% ce qui nous dispense de calculs complexes face au contrôle de légalité. Tout au plus on pourra prendre la précaution de viser les articles qui permettent la passation d'une modification « non substantielle » sans plus de formalités.

CCPP-2022-

Le tarif dédié pour la commune du Boupère négocié avec l'entreprise Véolia (part abonnement et part consommation) a été présenté en Commission de Délégation de Service Public de ce 05 octobre 2022, qui a donné un avis favorable au projet.

L'article 49 du contrat est complété par une tarification dédiée à la Commune du Boupère,

- Partie fixe annuelle : 30,97 €HT
- Partie proportionnelle par m³ facturé : 0,782 €HT

Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,

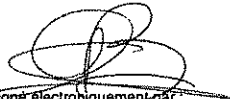
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

APPROUVE le rattachement de la commune du Boupère par avenant au contrat de la concession du service public de l'assainissement collectif de Chavagnes-les-Redoux, Saint Mesmin, Sèvremont, Monsireigne, Réaumur, Tallud-Sainte-Gemme et Montournais, tel que proposé pour l'année 2023,
APPROUVE l'avenant de rattachement
AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer cet avenant et tout document se rapportant à cette affaire

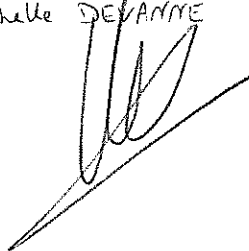
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 16/11/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de Béama,
Michelle DEVANNE



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

de

DU PAYS DE POUZAUGES

FONTENAY LE COMTE

N°CC05102223

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 16/11/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAÏE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN - chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.


OBJET : CONVENTION VENDEE-EAU et AVENANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Les modifications des conventions sont les suivantes :

1. Révision des conventions de facturation (modèle joint) avec Vendée-eau porte essentiellement sur :
 - La formule de révision pour la participation demandée aux collectivités ou aux délégataires du service d'assainissement collectif, pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif par le service public de l'eau potable (révision à la baisse). Cette révision prendra effet pour la facturation du 2^{ème} semestre 2022.
 - Les reversements des recettes de l'assainissement collectif afin de se mettre en conformité avec les recettes encaissées par les délégataires AEP.

2. Proposition d'avenant (projet joint) à la convention pour la commune du Boupère qui intégrera le contrat des communes des Chatelliers Chateauroux- Sèvremont, la Flocellière-Sevremont, la Pommeraie sur SèvreSèvremont, Chavagnes les Redoux, Monsireigne, Montournais, Réaumur, Saint Mesmin et Tallud Sainte Gemme à partir du 1^{er} janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 
ID : 085-248500464-20221005-CC05102223-DE

CCPP-2022-

Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

APPROUVE la révision des conventions de facturation de Vendée-eau pour le deuxième semestre
l'année 2022

APPROUVE l'intégration à la convention par voie d'avenant la commune du Boupère

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer ces avenants et tout document se
rapportant à cette affaire

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

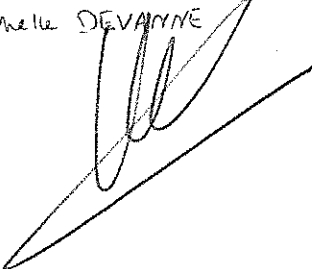
Certifié exécutoire,

compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 16/11/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 22/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVAMME



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102224

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 21/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : FERMETURE ET OUVERTURE DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Madame la Présidente expose :

1. Poste 20h/hebdo (diminution poste 28h initialement)

Pour des raisons personnelles un agent (adjoint technique territorial) a informé la collectivité de son souhait de passer de 28h semaine à 20h semaine.

Considérant que la demande de l'agent a pour objectif une meilleure articulation de sa vie personnelle et de sa vie professionnelle, la collectivité est favorable à cette réduction de temps de travail, qui s'apparente à une suppression de poste (+ 10 %).

Il est donc proposé de supprimer un poste à 28h/s et de créer un poste à 20h au tableau des effectifs.

Le Comité Technique a donné un avis favorable en date du 19/09/2022.

2. Poste Ecologie Industrielle et Territoriale – Fabrique

Contexte - rappel :

- Dans le cadre de la mission Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) : La CCPP a signé en novembre 2019, une convention de financement avec l'ADEME pour un poste de chargé de mission EIT (42 mois pour 0.5 ETP).
- Dans le cadre du développement de la Fabrique de Territoire : une animation est nécessaire au maintien de la dynamique engagée : Volet administratif (compte rendu, convocation...) et détection/accompagnement des porteurs de projets par les membres de la Fabrique de Territoire. Ce point de vigilance était relevé par le Collège des Transitions comme un élément déterminant pour consolider le rôle de « facilitateur » des membres de la fabrique dans la réalisation de projets favorisant les transitions sur le territoire.

CCPP-2022-

Il avait été proposé en Bureau communautaire du 1^{er} mars 2022 de compléter les missions dédiées au déploiement des actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale (0.5 ETP) par les missions d'animation et de déploiement de la Fabrique de Territoire (0.5 ETP).

Le Bureau communautaire du 1^{er} mars 2022 a délibéré pour solliciter l'aide aux actions en faveur de la transition écologique de l'ADEME dans le cadre de cette évolution de poste. Un accord de principe du financement du poste tel que proposé à hauteur de 50 % pour une première année de contrat, et qui sera réexaminée en fonction des objectifs fixés dans la convention de soutien, a été communiqué.

L'agent en poste sur la mission EIT, partagée avec une autre collectivité, pourrait ainsi évoluer vers un poste à temps complet sur les missions présentées lors du bureau du 1^{er} mars.

Le BVP du 06 septembre a donné un avis favorable à cette proposition.

Aussi, il est proposé la fermeture et l'ouverture de postes comme suit :

POLE	POSTE à OUVRIR	POSTE à FERMER	NATURE du POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET	DUREE
Culturel		Adjoint technique territorial		28 h / semaine	1	Immédiat	
	Adjoint technique territorial			20 h / semaine	1	Immédiat	
Aménagement	Attaché administratif territorial		Contrat de projet	Complet	1	1 ^{er} janvier 2023	3 ans

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après un vote à mains levées,


Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

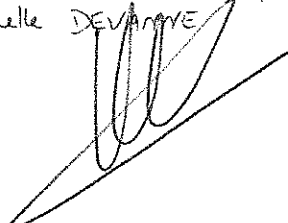
APPROUVE la fermeture et l'ouverture des postes présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21/10/2022

La Présidente, Bérange SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérange Soulard
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de Béange,
Michelle DEVIÈRE


CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102225

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 19/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anais BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU CENTRE AQUATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

La Communauté de communes est sollicitée par des jeunes en contrat d'apprentissage pour la rentrée 2022-2023. Le tableau suivant récapitule les diverses demandes :

Pôle	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Centre Aquatique	2	BPJEPS	1 an

Le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 permet au secteur public d'avoir recours à l'apprentissage. L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.


Il est proposé au Conseil de communauté de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage pour ces deux postes.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

- **DECIDE le recours au contrat d'apprentissage,**
- **DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2022-2023 un contrat d'apprentissage conformément au tableau ci-**

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 
ID : 085-248500464-20221005-CC05102225-DE

CCPP-2022-

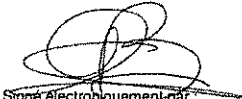
dessus,

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Centre Aquatique au chapitre 012,
- AUORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

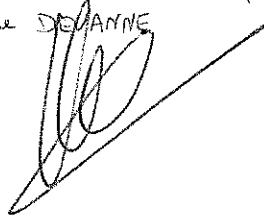
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 19/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par
Bérangère Soulard
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DOUANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102226

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 19/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérandère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAÏE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : ACCUEIL D'UN SERVICE CIVIQUE (MICROFOLIE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

La CCPP a engagé le projet Micro-Folie au sein de l'Echiquier, qui va se déployer à l'automne 2022.

L'objectif commun de démocratisation culturelle avec 3 ambitions :

1. Offrir à la population les chefs-d'œuvre nationaux issus des plus grandes institutions culturelles grâce au Musée Numérique. En parallèle, un espace de réalité virtuelle explore des univers naturels et artistiques à 360°.
2. Animer le territoire en créant un nouveau lieu culturel populaire gratuit et accessible à tous.
3. Favoriser la création en permettant aux artistes locaux et aux associations de se produire au sein du réseau Micro-Folies.

Ce dispositif est étiqueté « France Relance ».

Dans la mise en œuvre de ce dispositif novateur, le programme France Relance permet aux porteurs de projets de solliciter le recours à un jeune en service civique pour son animation.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.

CCPP-2022-

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de euros* par mois.

Le volontaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé, avec un tuteur choisi au sein de la collectivité.

Il participe à une formation civique et citoyenne théorique et à une formation pratique aux premiers secours, prises en charge par l'État.

Il est proposé de faire appel à un service civique pour le déploiement de la Micro-folie du Pays de Pouzauges (à hauteur de 26 h/semaine).

Le BVP du 12 juillet a donné un avis favorable à cette proposition.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après un vote à mains levées,**

Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

AUTORISE la Présidente à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

AUTORISE la Présidente à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

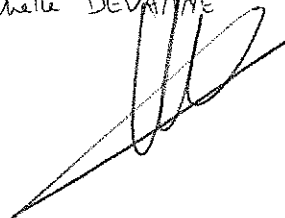
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 19/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVANNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102227

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 19/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES POUR LE TRAVAIL DE DIMANCHES ET JOURS FERIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-643 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu l'arrêté du 19 août 1975 instituant une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents communaux,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1992 fixant une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents territoriaux,

Considérant que du personnel communautaire effectue une partie de leur service le dimanche et parfois même les jours fériés,

Madame Le Présidente propose aux membres de l'assemblée d'accorder à ces agents l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés d'un montant de 0,74 euros.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-248500464-20221005-CC05102227-DE

CCPP-2022-

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

DECIDE qu'à compter du 1^{er} novembre 2022, les agents titulaires, stagiaires, non titulaires de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges percevront l'indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés.

DECIDE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

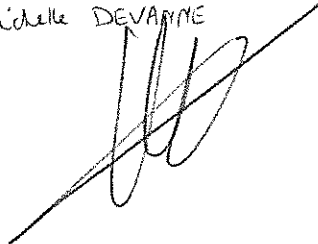
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 19/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVARNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102228

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 19/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAËYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL NORMAL DE NUIT

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,
Vu le décret n°61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,
Vu le décret n°76-208 du 24 février 1976 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration spéciale pour travail intensif,
Vu le décret n°88-1084 du 30 novembre 1988 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration pour travail intensif,
Vu le décret n° 98-1057 du 16 novembre 1998 modifié relatif au régime indemnitaire de certains personnels paramédicaux civils du ministère de la défense,
Vu l'arrêté du 30 novembre 1988 fixant les taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif,
Vu l'arrêté du 30 août 2001 fixant les taux de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et de la majoration spéciale pour travail intensif,
Vu l'arrêté du 27 mai 2005 fixant la liste des indemnités attribuées aux cadres de santé civils du ministère de la défense,
Vu l'avis du CT en date du 19 septembre 2022,

Madame la Présidente, propose à l'Assemblée :

BENEFICIAIRES :

L'indemnité horaire pour travail normal de nuit peut être attribuée :

- Aux agents titulaires ou stagiaires,
- Aux agents contractuels,

CCPP-2022-

- Aux agents employés à temps partiel ou à temps non-complet,
Pour l'ensemble des cadres d'emplois pouvant y prétendre.

CONDITIONS D'OCTROI :

Accomplir un service normal entre 21 heures et 6 heures du matin, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail.

MONTANT :

Montant horaire de référence au 1^{er} janvier 2002 (1^{er} juillet 2000 pour la majoration pour travail intensif de la sous-filière médico-sociale) :

Taux :

- 0.17 euros par heure.

Ce montant subit une majoration spéciale pour les agents occupant certaines fonctions lorsqu'un travail intensif* est fourni, soit :

**Le travail intensif s'entend comme une activité ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance.*

Taux :

- 0.80 euros par heure,
- ou 0.90 euros par heure **pour la sous filière médico-sociale UNIQUEMENT.**

Aucune modulation ne peut être faite.

CUMUL :

Cette indemnité est non cumulable avec les indemnités pour travaux supplémentaires ou tout autre avantage versé au titre des permanences de nuit.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après un vote à mains levées,**

Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

- 1) **PREND ACTE** des dispositions relatives au versement de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,
- 2) **ATTRIBUE**, aux agents pouvant y prétendre, le versement de cette indemnité,
- 3) **PRECISE** que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité, et de sa publication ou affichage.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 19/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par
Bérangère Soulard
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEYAMNE



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC05102229

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 19/10/2022

Nombre de conseillers : 37

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 32

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérandère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anaïs BLOUIN, Madame YAVI NURDIN, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Patrice LABAËYE donne procuration à Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Sophie MEIRELES-THEMLIN – chargée de projet « Petites Villes de Demain »

Madame Michelle DEVANNE a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : Modification des conditions de versement du RIFSEEP aux agents contractuels et mise en conformité avec le principe de parité avec la Fonction Publique d'Etat en matière de longue maladie, maladie longue durée, grave maladie.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment ses articles L712-1, L712-2, L712-13, L713-1, L714-4 à L714-8,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux

Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu la circulaire DGCL/DGFP du 03/04/2017

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu la délibération n° CC20061721 du 20 juin 2017,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 19 septembre 2022,

CCPP-2022-

Madame la Présidente rappelle que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), créé par décret n°2014-513 du 20 mai 2014, peut être accordé aux agents contractuels de droit public, recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.332-23 et L.332-24 du code général de la fonction publique, à la double condition :

- Qu'une délibération le prévoit expressément,
- Que les agents concernés exercent des tâches ou missions comparables à celles des fonctionnaires de l'État ou territoriaux à qualification et expérience professionnelle équivalentes ou, à défaut, compte tenu des fonctions occupées et de la qualification de l'agent.

Par délibération en date du 20 juin 2017, le conseil communautaire a instauré le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Cette indemnité a été mise en œuvre en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les agents de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

La délibération du 20 juin 2017 fixait les montants, par filières, catégories et cadres d'emploi et les conditions de versement du RIFSEEP ;

Si les agents stagiaires et titulaires de la Fonction Publique Territoriale bénéficient du versement du RIFSEEP dès leur 1^{er} jour au sein de la collectivité, le versement aux agents contractuels est soumis aux conditions suivantes :

CONTRATS	IFSE
3-1 : accroissement temporaire d'activité	OUI : Pour des contrats de 6 mois consécutifs minimum et à partir du 1 ^{er} jour du 7 ^{ème} mois
3-2 : accroissement saisonnier d'activité	NON
3-1: remplacement temporaire de fonctionnaires indisponibles ou à temps partiel	OUI : Pour des contrats de 6 mois consécutifs minimum et à partir du 1 ^{er} jour du 7 ^{ème} mois
3-2 : dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI : dès le 1 ^{er} jour
3-3, 1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaire	OUI : dès le 1 ^{er} jour
3-3, 2 : Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	OUI : dès le 1 ^{er} jour

Le tribunal administratif de Nantes, saisi de la question de la restriction du bénéfice du RIFSEEP à une condition de durée d'engagement ou de durée de l'emploi d'un agent contractuel, a jugé (jugement n°2106895 du 02/06/2022) que :

- seules les missions exercées par l'agent contractuel sont à prendre en compte pour définir le montant du RIFSEEP octroyé.
- toute disposition excluant du RIFSEEP certains contractuels sur le seul critère de la durée du contrat ou de l'ancienneté de l'agent au sein de la collectivité est illégale en ce qu'elle méconnaîtrait le principe d'égalité de traitement prévu par le décret de 2014.

Dès lors, l'article 3 de la délibération du 20 juin 2017 nécessite d'être modifié.

Madame La Présidente propose la liste de bénéficiaires suivante :

- Agents stagiaires et titulaires
- Agents contractuels.

Par ailleurs, en application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat, la délibération du 20 juin 2017 doit être mise en conformité en matière de longue maladie, maladie longue durée, et grave maladie.

La délibération du 20 juin 2017 prévoit que « l'IFSE suit le sort du traitement indiciaire » alors même que le décret n°2010-997 du 26/08/2010, qui liste les congés ouvrant droit au maintien des primes dans la fonction publique d'Etat, exclut la possibilité de maintenir le régime indemnitaire durant un congé de longue maladie ou de longue durée.

CCPP-2022-

Il en va de même pour le CIA, qui est une des composantes du régime indemnitaire, et dont le sort, dans les cas de congés mentionnés n'était pas précisé dans la délibération

Il y a donc lieu d'apporter la modification suivante :

« En cas de longue maladie, de maladie longue durée et de grave maladie , le régime indemnitaire n'est pas maintenu ».

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

- DECIDE que les agents contractuels bénéficient, dès le 1^{er} jour et quelle que soit la durée de leur contrat, du RIFSEEP dont les montants sont fixés par la délibération du 20/06/2017.
- DECIDE la mise en conformité de la délibération, en application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat, en matière de longue maladie, maladie longue durée, grave maladie.
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

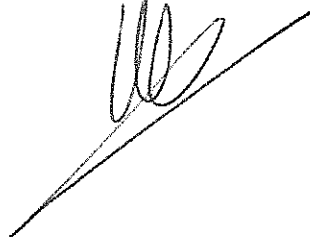
Certifié exécutoire,

compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 19/10/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
Michelle DEVAIGNE



**Nos Refs :**

BS/FBu/CC09098

Convocation

Conseil de communauté

Pouzauges, le 29 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité(e) à participer à la séance de Conseil de Communauté qui se tiendra le :

MERCREDI 05 OCTOBRE 2022 A 19H00
A LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE A LA FOURNIERE A POUZAUGES
A l'ordre du jour :**I – ADMINISTRATION GENERALE**

- ✓ INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - COMMUNES DE POUZAUGES ET DE SEVREMONT
- ✓ ACCES A LA CULTURE ET AU TOURISME : MISE A JOUR DES COMMISSIONS

II – FINANCES

- ✓ VOTE DE LA REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNES (F.P.I.C.) – ANNEE 2022
- ✓ REGIE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AVIS A LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SOLLICITEE PAR LE REGISSEUR PRINCIPAL
- ✓ AMORTISSEMENT DES BATIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS – CORRECTION DES AMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS
- ✓ VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE POUZAUGES
- ✓ DECISIONS MODIFICATIVES

III – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- ✓ PETITES VILLES DE DEMAIN – CONVENTION-CADRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)
- ✓ EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR UN BATIMENT ECONOMIQUE

IV – SOLIDARITES

- ✓ ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME
- ✓ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2 (2022-2026)
- ✓ SIGNATURE D'UN CONTRAT LOCAL CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES, SEXISTES ET SEXUELLES

V – TRANSITIONS

- ✓ REVERSEMENT DES AIDES RELATIVES AU PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
- ✓ TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU TITRE DE L'ANNEE 2023
- ✓ CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DU BOUPERE
- ✓ CONVENTION VENDEE-EAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Maison de l'intercommunalité

La Fournière – 85708 POUZAUGES CEDEX

Tel : 02 51 57 14 23 – Fax : 02 51 57 15 02
accueil@paysdepouzauges.fr - www.paysdepouzauges.fr

VI- ACCES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

VII- MARCHES PUBLICS

VIII – RESSOURCES HUMAINES

- ✓ FERMETURE ET OUVERTURE DE POSTES
 - POSTE 20H/HEBDO (DIMINUTION POSTE 28H INITIALEMENT)
 - CHARGE DE MISSION EIT/FABRIQUE – CONTRAT DE PROJET SUR 3 ANS
- ✓ CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU CENTRE AQUATIQUE
- ✓ ACCUEIL D'UN SERVICE CIVIQUE (MICROFOLIE)
- ✓ DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES POUR LE TRAVAIL DE DIMANCHES ET JOURS FERIES ET HORAIRES DE NUIT
- ✓ DELIBERATION RELATIVE AU VERSEMENT DU RIFSEEP

IX – DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION


X – INFORMATIONS DIVERSES

Une notice explicative et les annexes sont jointes à la présente convocation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente

Bérangère SOULARD



Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/09/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

PROCURATION

Je soussigné(e) Madame / Monsieur donne pouvoir à

..... pour voter en mon nom et place lors de la réunion du Conseil de

communauté du 2021 à laquelle je serai absent(e).

Le

Signature